

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 Décembre 2019

ORDRE DU JOUR

1. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR ;
2. CA2C – ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019-2020 – DELIBERATION DU 19/09/19 ;
3. CONVENTION TRIPARTITE (CDG59/CA2C/COMMUNE) RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T DU NORD POUR UNE MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES ;
4. MOTION SUR LE PROJET DE REORGANISATION DU RESEAU DGFIP ;
5. QUESTIONS DIVERSES.

Étaient présents : Mr DEFAUX Maurice, Mme AUBLIN Yolande, Mme LEMAIRE Marie-Paule, Mr LEDUC Jean, Mme MORELLE Carole, Mr DHAUSSY Jérôme, Mme CARREZ Danièle, Mme LAPOINTE Christiane, Mr CARLIER Benoît, Mr DEFAUX Jean-François.

Étai(ent) absent(s) : Mr QUENNESSON Gérard, Mr JACQUEMIN Guillaume, Mr GAUDRY Michael, Mr DEBIEVE Laurent, Mr GERARD Daniel, Mr PROUVEUR David.

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : Mme BASQUIN Danièle a donné procuration à Mme CARREZ Danièle, Mme STIEVENARD Catherine qui a donné procuration à Mr DEFAUX Maurice, Mme CHADUFAUX Annie qui a donné procuration à Mr DEFAUX Jean-François.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AUBLIN Yolande.

Adjonction d'une question à l'ordre du jour : acquisition photocopieur mairie – adoptée à l'unanimité.

I - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 12 voix pour et 1 abstention (Mme LEMAIRE Marie-Paule), dit que l'indemnité de conseil sera versée à Monsieur BEN KARROUM Saïd, receveur municipal d'Avesnes les Aubert, pour toute la durée du mandat de l'assemblée concernée.

II - CA2C – ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019-2020 – DELIBERATION DU 19/09/19

Une erreur dans la délibération n° 2019/43 en date du 19 septembre 2019 a été relevée par courrier du service du contrôle de légalité de la Sous-préfecture. Il faut lire :

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE :

- *De fixer le montant des attributions de compensation de la manière suivante au titre de l'année 2019 : 17 881 €.*

Adoptée à l'unanimité.

III - CONVENTION TRIPARTITE (CDG59/CA2C/COMMUNE) RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T DU NORD POUR UNE MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, la Communauté d'Agglomération du Caucirésis-Catésis et la commune de Saint Hilaire lez Cambrai, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données.

IV - MOTION SUR LE PROJET DE REORGANISATION DU RESEAU DGFIP

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le courrier envoyé par Monsieur le Ministre de l'action et des Comptes Publics concernant la concertation lancée visant à une réorganisation de l'administration fiscale d'ici au 1er janvier 2022.

Aussi, le conseil municipal, n'est pas favorable :

- à la suppression des trésoreries et des services fiscaux de proximité et de plein exercice,
- à la dégradation des services rendus aux usagers et aux collectivités locales,
- à la suppression massive d'emplois d'agents des finances publiques sur notre territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite :

- que les trésoreries et services existants soient pérennisés et confortés,
- le maintien des emplois existants,
- que la DGFIP accompagne réellement notre territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) demande à ce que le projet actuel de réorganisation du réseau de la DGFIP soit élaboré en pleine concertation avec les territoires en fonction de leurs besoins réels.
- 2) souhaite, sur la base de diagnostics partagés incluant les aspirations et les contraintes des territoires ruraux, un dialogue effectif ayant réellement et uniquement l'ambition de garantir la qualité du service rendu aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises.

V – REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location d'un photocopieur avec la Société RICOH France, Agence de Cambrai, pour un loyer de 440.00 € H.T/trimestre et un coût copie noir et blanc à 0.0357 centimes et un coût copie couleur à 0.029 € H.T. Ricoh France met à la disposition de la commune un photocopieur avec monnayeur en libre-service en ne facturant que le coût des copies et de la maintenance.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Repas de Noël de la cantine, le 19/12/19, les membres du conseil sont invités ;
- Noël des enfants de l'école primaire, le 13/12/19 ;
- Distribution des colis des aînés de 65 ans et plus le 21/12/19.

Levée de séance à 19 H 45.

Vu le Maire,



A circular stamp containing a handwritten signature in black ink. The signature is written over a faint, circular background that appears to be a seal or official stamp.